



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/047

Genève, le 13 août 2015

CONCERNE:

MÉXIQUE

Portail électronique pour les permis et certificats CITES au Mexique

1. La présente notification est publiée à la demande du Mexique.
2. Le Mexique souhaite informer les Parties à la CITES que la Dirección General de Vida Silvestre, organe de gestion CITES au Mexique, a inauguré, en coordination avec tous les autres services du Gouvernement du Mexique, la mise en œuvre et le fonctionnement de la Fenêtre unique du commerce extérieur mexicain (VUCEM). Dans le cadre de ce projet, ce service a terminé les démarches d'émission électronique des permis et certificats CITES, de sorte que depuis le 1^{er} juin 2015, certains documents sont signés par signature électronique avancée (Firma Electrónica Avanzada -- FIEL) remplaçant la signature autographe habituelle, chaque fois que la nouvelle option de la VUCEM est utilisée.
3. En outre, il convient de préciser que les permis d'exportation et les certificats de réexportation sont émis sur papier de sécurité, aussi bien sous la forme traditionnelle avec la signature autographe que sous la forme obtenue par la VUCEM qui porte tant la signature électronique que la signature autographe). Le Mexique demande aux pays d'accepter les permis et certificats portant les deux types de signature. Les permis d'importation émis électroniquement ne sont pas imprimés sur papier de sécurité car ce sont les usagers eux-mêmes qui les impriment.
4. La VUCEM est conçue de telle sorte que les importateurs et les exportateurs puissent faire leurs démarches partout dans le monde, 365 jours par an et 24 heures sur 24, sur le portail suivant: www.ventanillaunica.gob.mx.
5. Pour en savoir plus sur les permis et certificats CITES du Mexique, veuillez contacter l'organe de gestion CITES au Mexique: Dra. María de los Ángeles Palma Irizarry, à l'adresse: maria.palma@semarnat.gob.mx o Ing. Miguel Ángel Cobian Gaviño, à l'adresse: miguel.cobian@semarnat.gob.mx.